



Atelier n°1

IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Gestion provinciale du risque incendie

Enjeux et cadre réglementaire

Les feux de forêts sont la principale cause de perte de biodiversité en Nouvelle-Calédonie

Impact de la mine : 2 % du territoire (jusque 2017)

Impact des feux : 2 % du territoire en 2 ans

(2016 et 2017)

Entre 20 000 à 50 000 ha/an
Cf rapport CEIL impacts 2017

Pertes économiques

*17 MF pour le dernier feu de
Champ de Bataille*

*Pertes de services éco
systémiques, dont dégradation
de la ressource en eau*

Coût de la lutte

*~300 K FCFP/ha pour
les feux > 100 ha (75%)*

Impacts sur l'environnement/préjudice écologique

Atteintes à la biodiversité :

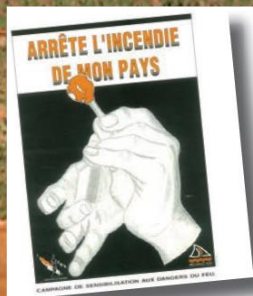
- destruction de milieux naturels dont écosystèmes menacés (FDH, FS)
- disparition d'espèces endémiques /emblématiques,
- développement des EEE

Accentuation de l'érosion/lessivage/ruissellement des sols

- dégradation des habitats dulçaquicoles
et marins

Emissions de GES + Diminution du captage de CO₂

*Le tout dans une perspective de
changements climatiques...*



~100 % d'origine anthropique



Enjeux et cadre réglementaire

Communes / CIS

Elaborent et mettent en oeuvre les Plans de Secours Communaux : coordonne les opérations d'extinction en ORSEC 1, organise la prévention et la répression à l'échelle de la commune.
Priorités = PBE

Réglementent et contrôlent l'usage du feu dans les espaces naturels et pendant la période à risque (juillet à mars)

Interviennent sur les feux

NC



Organise la gestion de la prévention, prévision et intervention contre feux de forêt (plan ORSEC, OLD, PPFF...)

Anime la sécurité civile

Anime la Saison Administrative des Feux de Forêts

Met à disposition des communes des moyens de lutte (HBE...)

Intervient en renfort en extinction de feu (ORSEC 2)

PS



Elabore et pilote les PPFF

Possibilité de réglementer les accès et les activités dans les massifs forestiers particulièrement sensibles au risque feu

Réglemente et contrôle l'usage du feu dans les AP et le brûlage de végétation

Réquision ponctuelle sur feux naissants (PPRB)

Des outils réglementaires et stratégiques

- **Code de l'environnement**

⇒ Livre IV, titre III, chapitre III : La lutte contre les feux de végétation

- réglemente l'usage du feu pour le brulage des « herbes et broussailles »
- Prévoit le classement de massifs forestiers particulièrement sensibles au risque feu (débroussaillage obligatoires des zones périphériques, réglementation de l'usage du feu, appareil ou matériel, interdiction temporaire de la circulation et de stationnement de véhicules)

⇒ Livre II, titre I : Les aires protégées

- réglementation de l'usage du feu dans les aires protégées
- plan de gestion des aires protégées

La province se porte systématiquement partie civile sur les feux ayant un impact conséquent sur la biodiversité (écosystèmes et espèces protégées)

- **Arrêté sécurité civile HC / CAB / DSC / n° 78 du 24/08/2012**

⇒ Rend obligatoires les plan de protection de massifs contre les feux de forêts (PPFF)

Les Plans de massif de protection des forêts contre le feu (PPFF)

- Elaboration d'une **stratégie générale de réduction des feux à la source** et définition d'un **plan d'actions prioritaires** selon les **enjeux environnementaux, économiques et humains** (sensibilisation, prévention, aménagements DFCI, amélioration de la lutte, répression et gouvernance) **en cohérence** avec l'ORSEC Feux de Forêt et les PCS concernés et selon une vision à 5 ans.
 - Améliorer l'aménagement des massifs pour faciliter la lutte
 - Favoriser la prévention et la répression
 - Organiser la lutte pour prioriser les interventions sur les zones à enjeux, notamment environnementaux (PPFF)
 - Conforter un niveau d'intervention intermédiaire entre les communes et la DSCGR
 - Rechercher des financements et développer des synergies avec la société civile
- **Massif forestier** : espace naturel boisé emportant une cohérence écologique et administrative
- **Révisés** a minima tous les 5 ans.

DEMARCHE : Diagnostic des enjeux de protection des massifs forestiers à l'échelle de la province



10 massifs forestiers particulièrement sensibles au risque feu défini selon

- des **enjeux environnementaux** (présence d'aire protégées, état des habitats, présence d'espèces protégées...)
- des **enjeux économiques** (activité touristique, sylviculture, agriculture...)
- des **enjeux humains** (habitations, captage d'eau potable)
- des **risques** (occurrence des incendies et inflammabilité de la végétation)
- le **niveau et la qualité des équipements existants**, dont une analyse des conditions d'accès et d'intervention.

Légende

- Limite de province
- - - Limite de commune
- ▨ Massif forestier

0 25 50 75 100 km



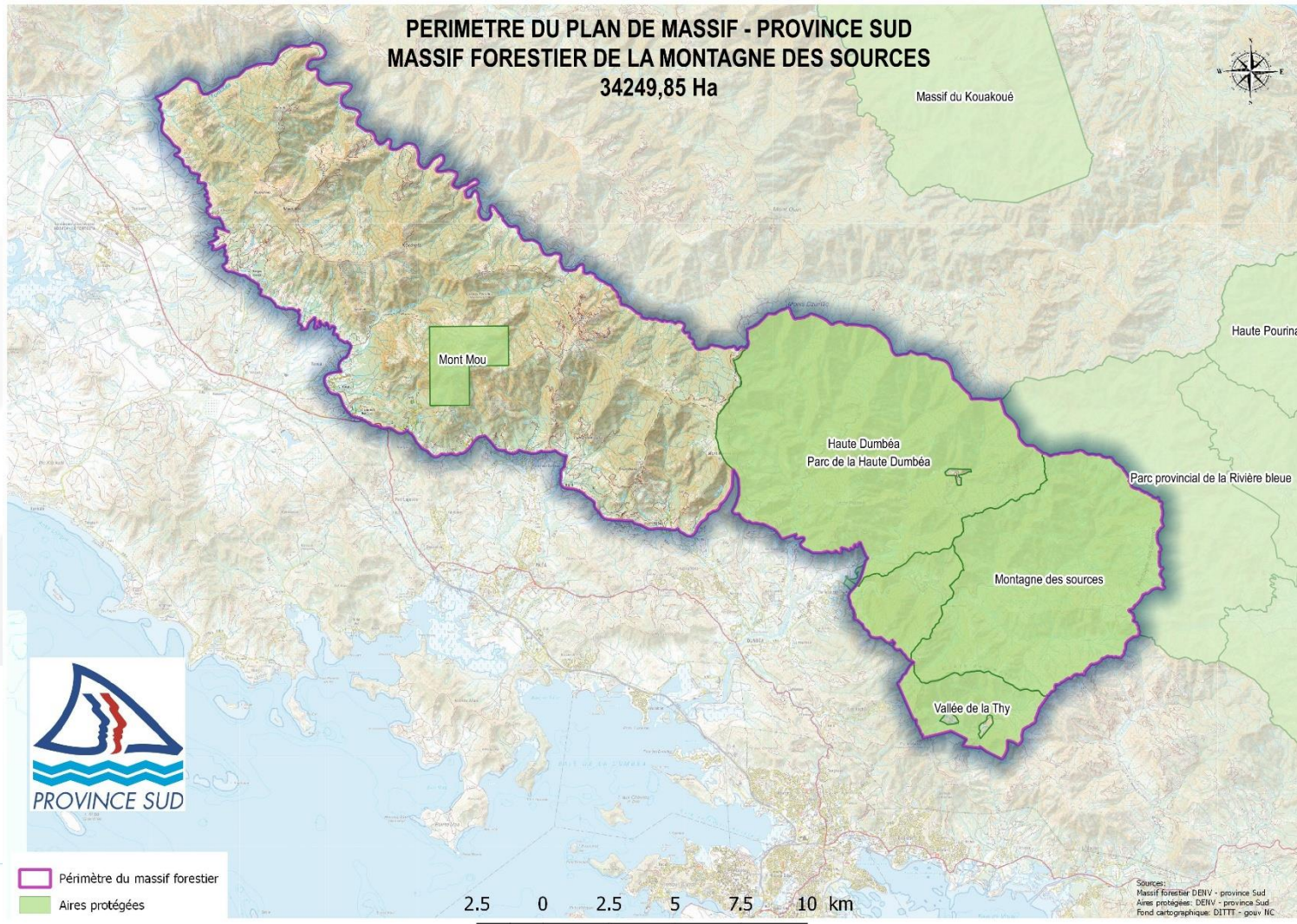
PPFF de Montagne des Sources et du Grand Sud

Elaboration de diagnostics spécifiques et de plans d'actions pour MDS et GS

- en **concertation** avec les acteurs (communes, sapeurs pompiers, DSCGR, associations, acteurs économiques...) : COTECHs entre septembre 2017 et juin 2018
- A **finaliser pour pouvoir envisager une validation par APS** après présentation/avis aux Conseils Municipaux et Conseil de la sécurité Civile

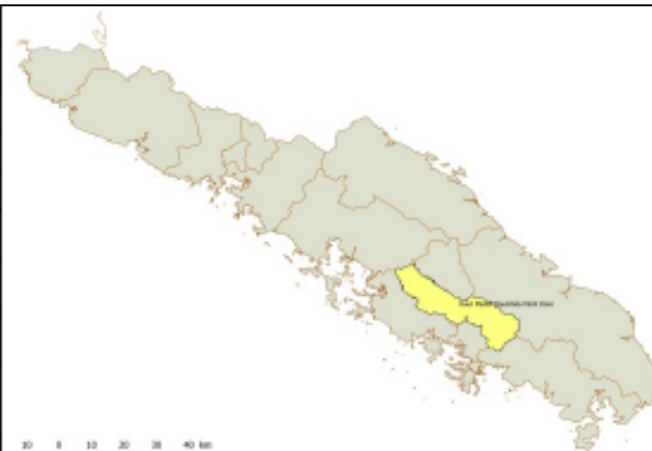
Le PPFF de la montagne des Sources

Massif emblématique du feu de forêt : incendie de fin 2005



Le PPFF de la montagne des Sources

Fiche signalétique	Nom du massif	Massif de la Montagne des Sources
	Surface totale (en ha)	34 250
	Commune(s)	Dumbéa, Mont-Dore, Païta
	Point haut / Point bas	1224 m / 6 m
Végétation présente dans le massif (en pourcentage)	Forêts humides	31,60%
	Forêts sèches	0,00%
	Maquis	22,70%
	Savanes et autres formations secondaires	0,20%
Autre	Hors forêt	45,50%



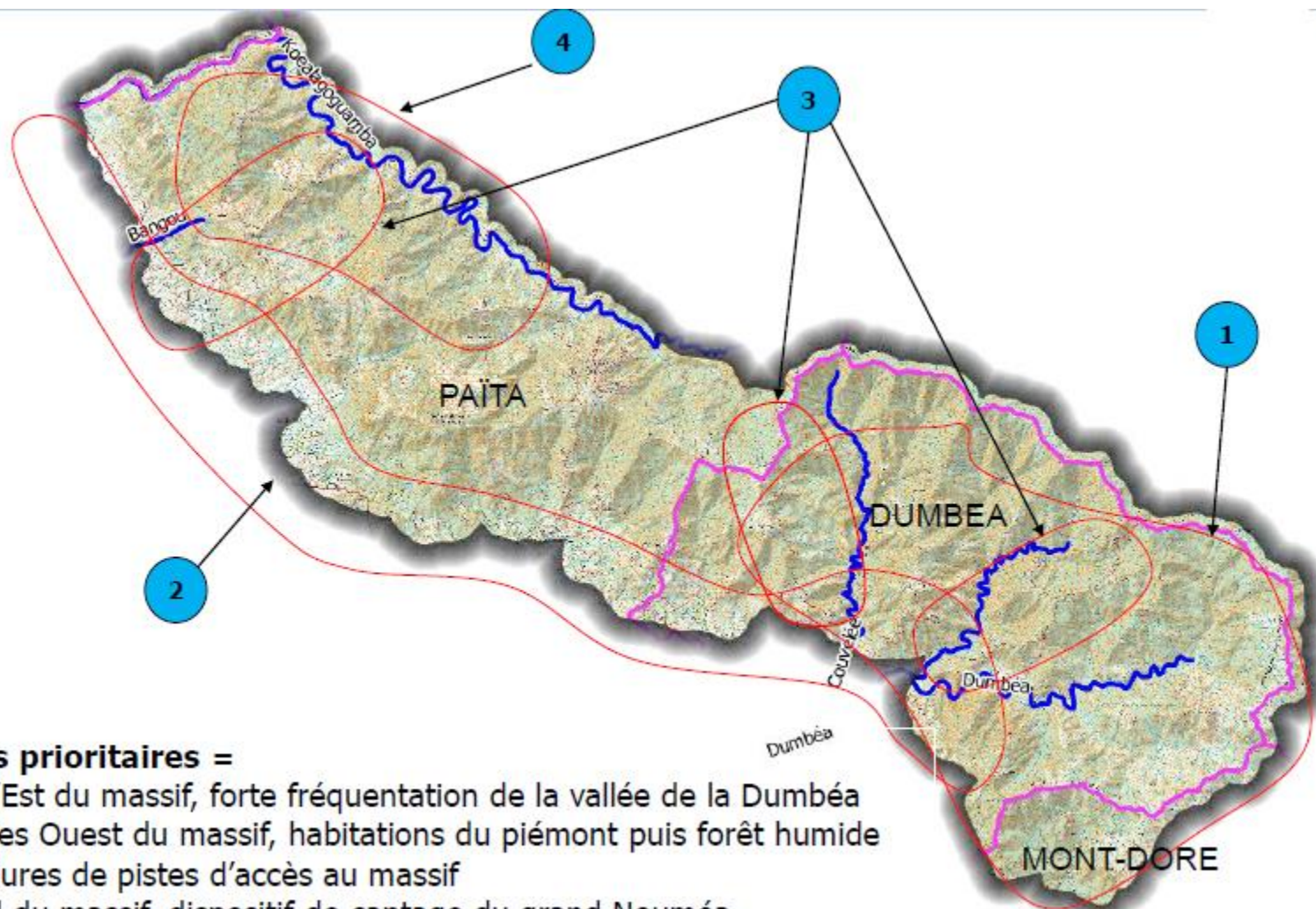
Conclusions du diagnostic sur les enjeux

- Fragilité des milieux et forts enjeux biodiversité
- Lacunes dans le référencement des départs de feux et l'emprise des feux passés
- Nécessité de mettre en commun les informations détenues par des partenaires variés
- Forte influence des périodes de sécheresse sur le risque, sous influence directe des phénomènes climatiques et de leur évolution
- Facteur humain majoritaire dans les causes de feu : nécessité de limiter de l'accessibilité en période de risque fort et d'accompagner le changement des comportements des usagers
- Existence d'un réseau d'équipements mobilisable (pistes, points HBE,...)

Conclusions du diagnostic sur les pistes de réflexion du PPFF

- Valorisation et amélioration du réseau existant
- Traitement des interfaces forêt/habitat des piémonts
- Mutualisation des équipements avec d'autres sujets
- Encadrement de la mobilisation de la société civile
- Restauration des milieux après incendie
- Changement de comportement des personnes

Priorisation des interventions



Zones prioritaires =

- Sud/Est du massif, forte fréquentation de la vallée de la Dumbéa
- Pentes Ouest du massif, habitations du piémont puis forêt humide
- Bordures de pistes d'accès au massif
- Nord du massif, dispositif de captage du grand Nouméa

Empêcher la survenance des feux

Assurer une présence dans les zones sensibles en période de risque

Systématiser et uniformiser l'affichage au niveau des accès au massif

Mieux encadrer l'écobuage (formation, réglementation, valorisation)

Inscrire le massif forestier de MDS à la liste des massifs à risques (art. 433-8 du code de l'environnement)

Installer des barrières DFCI au niveau des accès au massif

Normaliser les systèmes de verrouillage des barrières DFCI

Maîtriser les éclosions et empêcher le développement de grands feux

Faire respecter les obligations légales de débroussaillage

Gérer les abords de zones de concentration du public Parc Dbéa

Remise en état des pistes existantes et entretien

Création de zones d'appui à la lutte (zones coupe feux)

Améliorer la disponibilité en eau (HBE) du massif

Création et entretien d'un réseau de dropzones

Mettre en place la sécurisation juridique des équipements (convention et servitudes)

Gérer les feux de grandes ampleurs

Améliorer le dispositif de prise en compte des enjeux environnementaux dans la stratégie de lutte contre le feu

Réaliser une manœuvre préparatoire sur le massif

Définir un cadre de formation et de mobilisation (mobilisation volontaires et RCSC)

Améliorer la couverture radio/mobilis au sein du massif (carto en 1^{er})

Définir des zones refuge dans les lieux accueillant du public

Restaurer les terrains incendiés

Accompagner la restauration des terrains incendiés – Conservation des espèces

Animer le PPFF

Communiquer sur le PPFF

Animation du PPFF

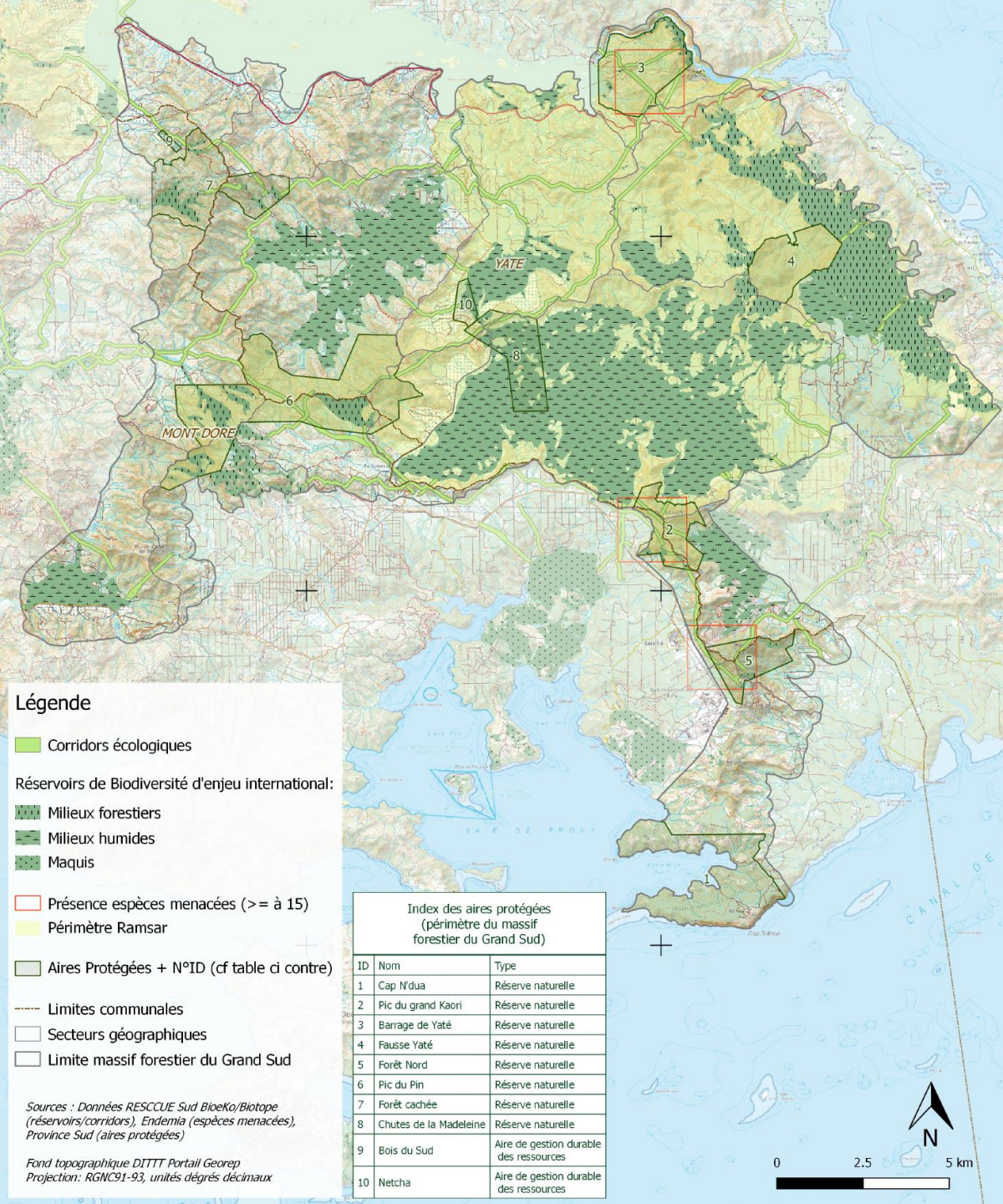
Création d'un comité de pilotage du PPFF

Organiser une réunion annuelle de coordination des actions d'information-sensibilisation surveillance

Mise à jour du PPFF

TOTAL estimé à 147,61 M FCFP

Le PPFF du Grand Sud = 34 700 ha



Le PPFF du grand Sud

Opportunité de financement et d'élaboration dans le cadre de RESCCUE

Conclusions du diagnostic sur les enjeux :

- Fragilités des milieux et forts enjeux de biodiversité
- 10 aires protégées et les Lacs du grand Sud
- **Temps d'approche long**
- **Moyens disponibles limités et hétérogènes selon la commune**
- Existence d'un réseau d'équipements DFCI mobilisables (pistes, points HBE...)

Pistes de réflexion pour le PPFF

- **Actions orientées en priorité sur la prévention, la surveillance et la répression (avec le test de dispositifs innovants)**
- Renforcement des équipements existants
- Optimisation du déploiement des **moyens aériens** de lutte
- Contribution à l'amélioration de la connaissance relatives aux incendies

Améliorer la gouvernance et développer le travail partenarial

Piloter et animer le PPFF

Intégrer le PPFF dans les autres documents stratégiques relatifs à la lutte contre les incendies (PDG AP, parcs, Ramsar, PCS, PUD)

Améliorer la connaissance du risque feu de forêt

Améliorer et renseigner la base de données incendie

Etablir des RETEX systématiques sur les incendies impactant (> 100 ha ou affectant des enjeux environnementaux prioritaires)

Renforcer les actions de prévention

Sensibiliser et informer et mobiliser sur le risque incendie

Renforcer et coordonner les actions de surveillance durant la SAFF pour mettre en place un réseau de détection précoce

Assurer la couverture téléphonique du massif

Aménager des places à feu sécurisées sur les zones à usage récréatif et les entretenir

Faire réaliser des travaux de débroussaillage autour des biens vulnérables

Intégrer le massif du grand Sud dans le code de l'environnement de la province Sud

Equiper les entrées des pistes de barrières et assurer leur fonctionnement

Etudier l'utilisation de plantes résistantes au feu pour établir des paires feux naturels autour des plantations

Mettre en place des mesures de gestion de la sécurité des personnes lors d'incendies

Améliorer la lutte

Assurer une réponse rapide sur feu naissant

Augmenter le volume d'eau disponible sur le massif

Remettre en état les pistes existantes et assurer leur entretien

Mettre en place une signalétique DFCI sur le massif

Améliorer et enrichir l'atlas DFCI existant

TOTAL : 127 M CFP selon étude RESCCUE

Etude RESCCUE

- Hypothèse de diminution *a minima* de 50 % des surfaces brûlées annuellement : 200 ha ➡ 100 ha
- ➡ Gain en lutte contre les feux, à 5 ans : entre 37,4 et 70 M FCFP
- ➡ Pertes évitées en services écosystémiques : entre 53 et 125 M FCFP sur 5 ans

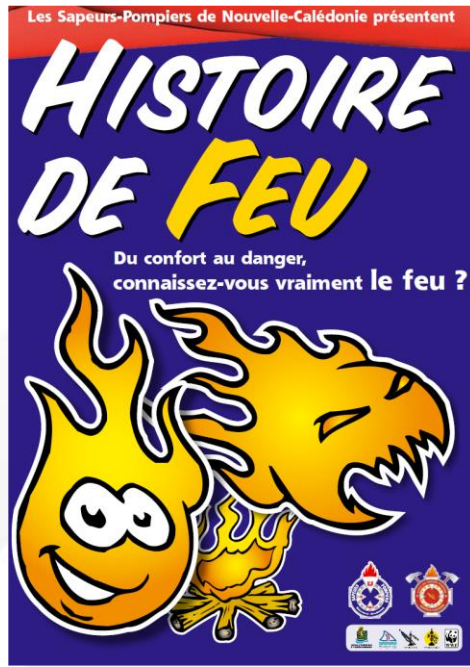
A comparer au coût global du PPFF de 127 M FCFP sur 5 ans

2017

- Des agents formés : 22 agents FDF niveau 1 (PPRB, GN grand Sud) et 6 SPP SSLIA (Ile des Pins)
- Embauche de 4 auxiliaires de sécurité civile sur site financés par le programme RESCCUE

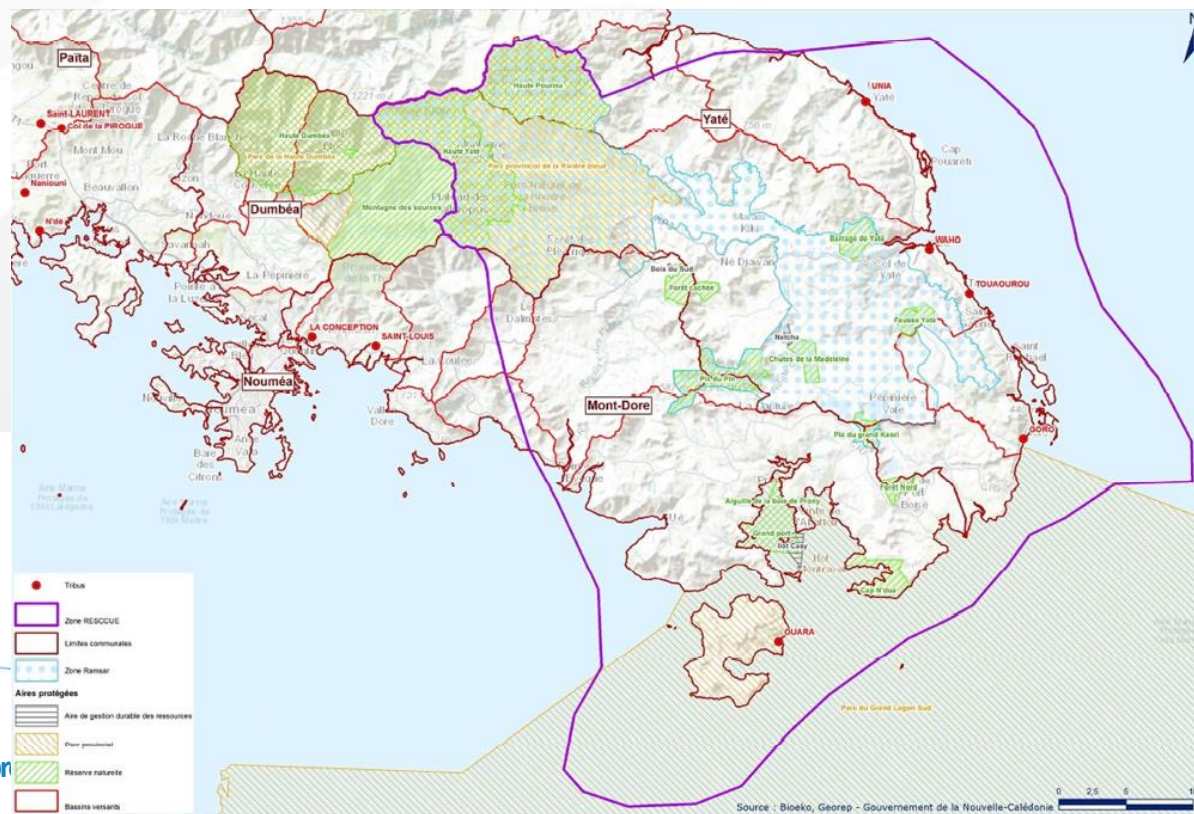


Campagnes de sensibilisation/communication depuis 2007



Des plans de gestion déclinant des actions pour éviter les feux :

- Projet de plan de gestion **Parc de la Dumbéa**
- Plan de gestion de de la **Zone Côtière Ouest. Ex** : assurer une action de sensibilisation auprès des tribus de Bouirou, Azareu et Ouipoin pour *trouver ensemble des alternatives à l'usage du feu*
- Plan de gestion du Parc des **Grandes Fougères**
- Zone **RAMSAR**





AGE



LE RESEAU AGE « AIRE DE GESTION » EN PROVINCE SUD

Bourail

Creek Salé de Poé :
collège Sacré Cœur
de Bourail



2019 : 8 sites
inscrits au
dispositif

Nouméa

- Platier Ricaudy :
Collège Jean
Mariotti
- Forêt sèche de
Cap Kaméré :
Collège de Kaméré
- Baie des Bœufs de
Nouvelle : Lycée
Jules Garnier



Mont-Dore

- Mangrove de la
butte Cornaille :
Lycée St Pierre
Chanel



Thio

- Ilot Lacombe

Ile des Pins

- Maquis minier
de Touété :
Collège et
Ecole St Joseph
d'

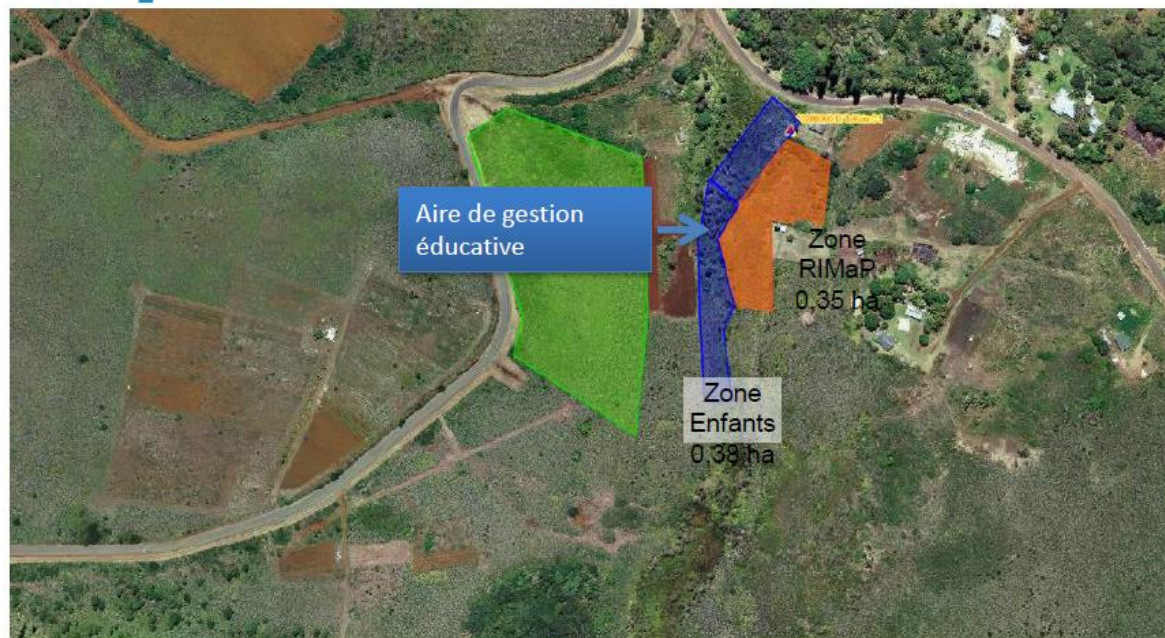


Ile Ouen

- Littoral de Ouara

AIRE DE GESTION EDUCATIVE

Maquis minier de Touété



Les gestionnaires du site

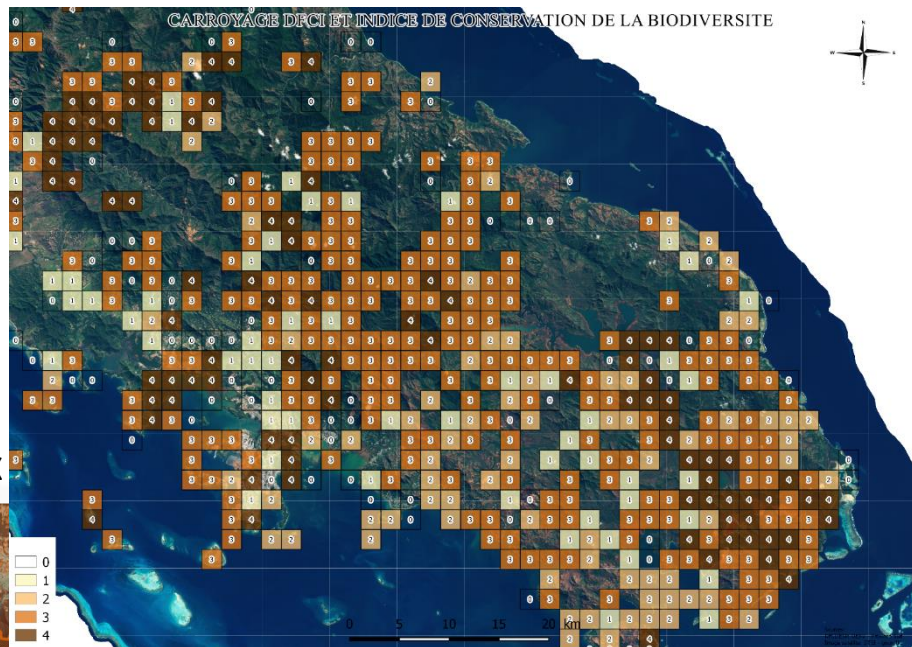
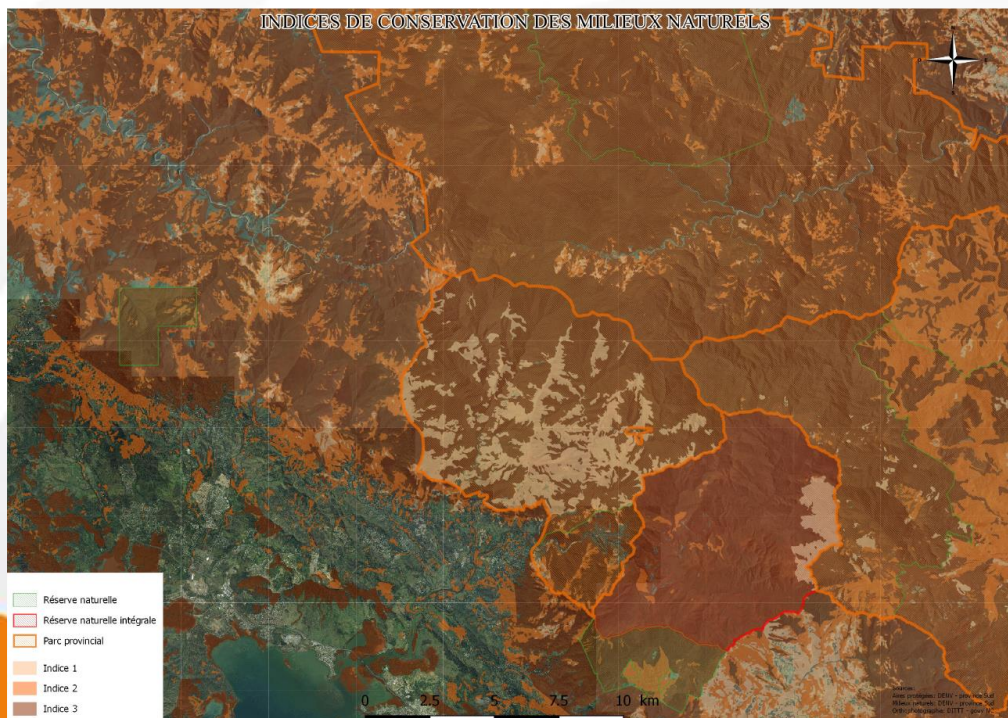
- Elèves du collège 4ème St Joseph de Vao
- Elèves du primaire CM1 St Joseph de Vao



Objectifs	Actions	Pilotes	CALENDRIER PREVISIONNEL	MOYENS	INTERVENANTS	Indicateurs	observations	Situation au 29/06/2017
2- Développer la prévention sur les feux de forêt	Sensibiliser les adultes et les jeunes aux conséquences des feux sur l'environnement et sur la santé	collège	juil-19		CIE , pompiers	nbre d'adultes et de jeunes sensibilisés		16 juillet : intervention CIE auprès des élèves, parents et comité de gestion local de l'île des Pins

Des cartes SIG à la disposition de la DSCGR/pompiers

Milieux naturels et leur sensibilité selon 3 niveaux



0 1 2 3 4

Réserve naturelle

Réserve naturelle intégrale

Parc provincial

Indice 1 : milieu de faible importance pour la conservation de la biodiversité. Il abrite des espèces introduites ou communes. Il peut également représenter des milieux naturels fortement dégradés (maquis minier ouvert)

Indice 2 : milieu d'intérêt important pour la conservation de la biodiversité. Il abrite en majorité des espèces endémiques, dont certaines peuvent être rares. Ce milieu naturel peut être partiellement dégradé mais conserve un potentiel d'évolution positive

Indice 3 : milieu naturel essentiel à la préservation de la biodiversité. Il représente souvent des milieux peu dégradés ou anthropisés, des milieux rares ou originaux, abritant un grand nombre d'espèces, des espèces rares, vulnérables ou emblématiques dont certaines peuvent être en danger critique d'extinction



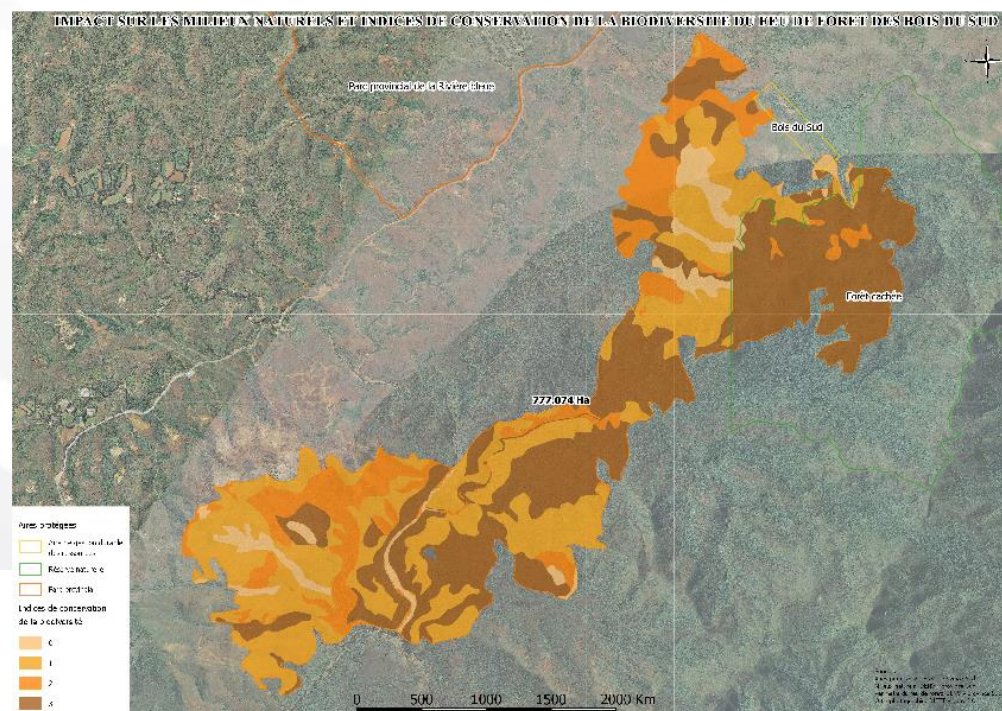
Des outils pour évaluer le préjudice environnemental

Cartes SIG de sensibilité des milieux naturels

Ex : feu sur Bois du Sud décembre 2018

l'ensemble du feu de forêt a touché 777 ha de végétation, dont **1,4 ha sur l'AGDR de Bois du Sud** et **135,5 ha sur la réserve naturelle de Forêt Cachée**, dont :

- Forêt : 60 ha
- Maquis : 683 ha
- Zones humides : 29 ha
- Autre milieu : 5 ha
- **Dont, sur le site de Bois Du Sud :**
- Forêt : 1,1 ha (IPCB 1)
- Maquis : 0,3 ha (IPCB 2)
- **Dont, sur le site de Forêt Cachée :**
- Forêt : 6,5 ha (IPCB 3)
- Maquis : 129 ha (IPCB 3)



Ex : Feu de Bangou (oct/nov 2017)

- 1682 ha qui ont été détruits :
- 78 ha de forêt dense humide,
- 507 ha de maquis,
- 1067 ha de savane et milieux assimilés

DDR : RESTAURATION de ZONES INCENDIEES

		ha	M FCFP (dont GDE)	
2010-12	Mont Dore / La Coulée	26,5	37,54	+ réfection 7 km piste DFCI jusque Pic Buse
2013-14	Mont Dore / Cap N'Dua	22	62,3	+ réfection 7 km piste DFCI jusque Observatoire
2013-14	Dumbéa / Haute Dbéa	10	22,8	+ réfection 10 km piste DFCI dans parc
2015-16	Dbéa / Koghis-Carigou	9	19,3	
2017	Mont Dore / Col Plum	3	5,5	
2018-19	Thio / Yolande	15	>30	
2019	Mt Dore /Plum Pirogue	5	~10	
2010-19	TOTAL	90,5	>187,5	

Parc de la Haute Dumbéa

